

« FNE-Formation » mise en place pour vos salariés en activité partielle

Grâce au dispositif d'État " FNE-Formation ", la prise en charge de la formation professionnelle à distance pour les salariés en activité partielle est financée à 100% par votre OPCA pendant et après le confinement.

Dans le cadre de la crise du COVID-19, des dispositifs de formation professionnelle sont renforcés ou adaptés afin de répondre aux besoins en formation des entreprises et des salariés placés en activité partielle ou chômage partiel, pour ainsi favoriser le développement des compétences.

Plus d'informations :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protger-les-savoir-faire-et-les-competences/article/formation-professionnelle-des-salaries-en-activite-partielle>

